

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT

- ARTICLE 1** *La Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise en partenariat avec le Club d'Échecs de Saint-Maur, un tournoi d'échecs par équipe pour les enfants. Il aura lieu le 16 mars 2024, à la salle Paté au 30 avenue Pierre Brossolette. Les participants sont attendus dès 13h pour rencontrer leur équipe et recevoir les consignes. Les matchs débiteront à 14h et la remise des prix est prévue aux alentours de 18h. Un goûter sera servi aux enfants entre deux rondes.*
- ARTICLE 2** *Le tournoi d'échecs par équipe est ouvert aux enfants à partir de 4 ans fréquentant une école maternelle ou élémentaire saint-maurienne et aux joueurs de moins de 14 ans licenciés au club d'échecs de Saint-Maur.*
- ARTICLE 3** *L'engagement à ce tournoi est gratuit. Toute compétition par équipe nécessite la présence des 4 partenaires, afin de ne pas compromettre la participation des autres joueurs.*
- ARTICLE 4** *L'inscription au tournoi se fait en ligne sur le site de la Ville ou via un bulletin d'inscription disponible au Guichet d'Accueil des Familles (Direction des Activités Périscolaires – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle 94707 Saint-Maur-des-Fossés) . Date limite d'inscription le 23 février 2024.*
- ARTICLE 5** *Chaque joueur inscrit devra obligatoirement jouer les 5 parties du tournoi. Lorsqu'un joueur, autre que le capitaine de l'équipe, aura terminé sa partie, celui-ci devra quitter l'aire de jeux.*
- ARTICLE 6** *Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les enfants inscrits. Ceux-ci sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents. Des gradins dans la Salle Paté seront mis à la disposition des familles pour assister au tournoi.*
- ARTICLE 7** *Tous les participants du tournoi seront récompensés. Les 3 premières équipes se verront remettre par Sylvain Berrios, maire de Saint-Maur, une coupe et un lot.*

**En cas d'absence ou d'empêchement, merci de prévenir  
le Guichet d'Accueil des Familles dans les meilleurs délais  
au 01 45 11 65 42 ou par mail à [guichet.familles@mairie-saint-maur.com](mailto:guichet.familles@mairie-saint-maur.com)**